

COMMISSION DE JEUNES

PV N° 010 DU 03 Avril 2018

Membres Présents MM :

HANCHI Driss - DEKKICHE Ali

DESIGNATION RENCONTRES DE LA 12^{EME} JOURNEE CHAMPIONNAT DE JEUNES

SAISON 2017/2018

Groupe (A)

Vendredi 06 Avril 2018

LIEU	RENCONTRE	U 15	U 17	U 19
MEKHADMA	NRWO/ESS	09H00	10H00	11H00
SIDI KHOULED	NRBHBA/CMC	09H00	10H00	11H00
MEKHADMA	NRAO/CRSBS	ANNULE	ANNULE	ANNULE

Samedi 07 Avril 2018

LIEU	RENCONTRE	U 15	U 17	U 19
MEKHADMA	RBB/ICB	09H00	10H00	11H00

Groupe (B)

Vendredi 06 Avril 2018

LIEU	RENCONTRE	U 15	U 17	U 19
SIDI KHOULED	CSCAG/EFBAO	14H00	15H00	16H00

Samedi 07 Avril 2018

LIEU	RENCONTRE	U 15	U 17	U 19
SIDI KHOULED	CH.B.A/MOC	09H00	10H00	11H00
ROUISSAT APC	NRBO/OSB	09H00	10H00	11H00

EXEMPT/RCO

Groupe (C)

Samedi 07 Avril 2018

LIEU	RENCONTRE	U 15	U 17	U 19
EL MOSTAKBAL-Tggt	EF40/CSM'N	09H00	10H00	ANNULEE
MEGGARINE	USH/NRMK	09H00	10H00	11H00
M'NAGUEUR	EJT/SMBT	09H00	10H00	11H00
ZAOUIA ELABIDIA	EST/CSBT	09H00	10H00	11H00

Groupe (D)
Vendredi 06 Avril 2018

LIEU	RENCONTRE	U 15	U 17	U 19
EL HADJIRA	IRBEA/JSKT	09H00	10H00	15H00

Samedi 07 Avril 2018

LIEU	RENCONTRE	U 15	U 17	U 19
TEBESBEST	NRAN/IRBH	09H00	10H00	11H00
TEBESBEST	CRBS/E5J	13H00	14H00	15H00
EL HADJIRA	MBH/AKT	09H00	10H00	11H00

DESIGNATION RENCONTRES DE LA 09 EME JOURNEE CHAMPIONNAT DE JEUNES
SAISON 2017/2018

Groupe (E)

Vendredi 06 Avril 2018

LIEU	RENCONTRE	U 15	U 17	U 19
HASSI MESSAOUD APC	PHMD/JSJM	09H00	10H00	11H00
HASSI MESSAOUD APC	SHMD/OHMD	ANNULE	ANNULE	ANNULE

Samedi 07 Avril 2018

LIEU	RENCONTRE	U 15	U 17	U 19
HASSI MESSAOUD APC	AHMD/IRJM	09H00	10H00	11H00

TRAITEMENT/AFFAIRES

Affaire n° 122/ Match : SMBT TOUGGOURT / EST TOUGGOURT DU 17/03/2018 (U15)+(U17)+(U19)

- Vu le rapport de l'arbitre.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence des deux équipes (SMBT TOUGGOURT et EST TOUGGOURT)
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par les deux clubs pour justifier cette absence.

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide

(Phase retour 3eme infraction aux deux clubs)

- Match perdu par forfait aux deux équipes.
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du SMBT TOUGGOURT.
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du EST TOUGGOURT.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du SMBT TOUGGOURT.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du EST TOUGGOURT.

Affaire n° 123 / Match : ICB ELBOUR / NRAO ANASER OUARGLA DU 17/03/2018 (U15)+(U17)+(U19)

- Vu le rapport de l'arbitre
- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence d'équipes (NRAO ANASER OUARGLA)
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide

(Phase retour 3eme infraction)

- Match perdu par forfait à l'équipe du NRAO ANASER OUARGLA pour en attribuer le gain du match à l'équipe de ICB ELBOUR, qui marque trois (03) Points et trois (03) buts.
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande à l'équipe du NRAO ANASER OUARGLA.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du NRAO ANASER OUARGLA.

Affaire n° 124/ Match : NRW WIDAD OUARGLA / CMC CHOTT DU 17/03/2018 (U15) + U17)+(U19)

- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe du NRW WIDAD OUARGLA.
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide

(Phase retour 3eme infraction)

- Match perdu par forfait à l'équipe du NRW WIDAD OUARGLA pour en attribuer le gain du match à l'équipe de CMC CHOTT qui marque trois (03) Points et trois (03) buts.
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande à l'équipe du NRW WIDAD OUARGLA.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du NRW WIDAD OUARGLA

Affaire n° 125/ Match : E 05 JUILLET / NRAN AMEL NAIL DU 17/03/2018 (U15) + U17)+(U19)

- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe du E 05 JUILLET.
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide

(Phase retour 3eme infraction)

- Match perdu par forfait à l'équipe du E05 JUILLET pour en attribuer le gain du match à l'équipe de NRAN AMEL NAIL qui marque trois (03) Points et trois (03) buts.
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande à l'équipe du NRW E05 JUILLET.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du E05 JUILLET.

LE PRESIDENT DE LA C-1

DRISS HANCHI